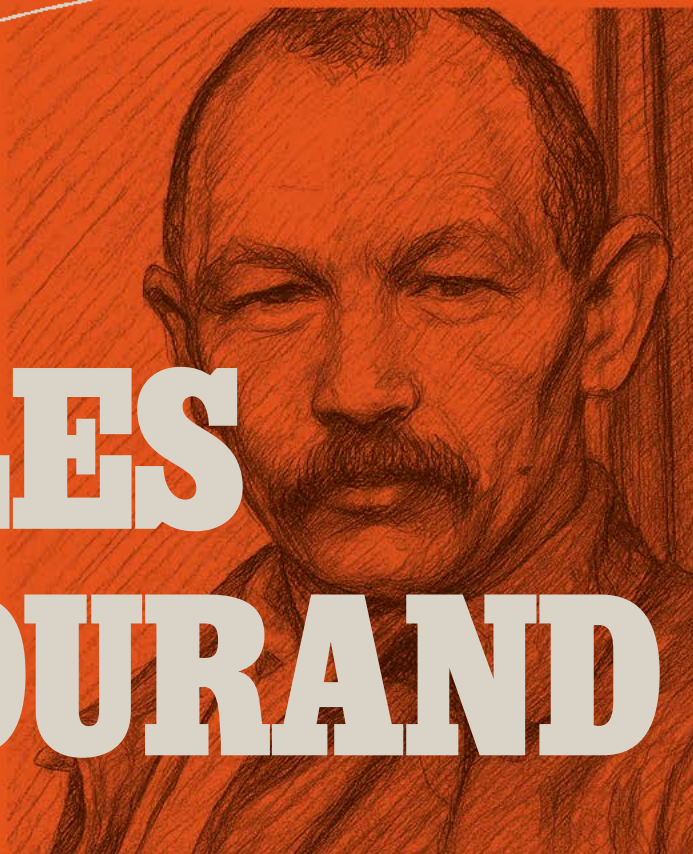


CENTENAIRE

1926 — 2026

J. Durand



JULES

EXPOSITION

DURAND

**LE DREYFUS
OUVRIER**

19 FÉVRIER > 6 JUIN

BIBLIOTHÈQUE ARMAND SALACROU



leHavre

JULES DURAND, LE DREYFUS OUVRIER

DOCUMENTS CHOISIS

Le centenaire de la mort de Jules Durand imposait de revenir sur l'une des plus graves erreurs judiciaires du XX^e siècle. En 1910, ce syndicaliste havrais, docker charbonnier, devient la cible d'une terrible machination. Alors qu'il lutte pour défendre les charbonniers et les extraire de la précarité dans laquelle ils vivent, aggravée par l'automatisation, il est accusé d'avoir commandité l'assassinat d'un ouvrier non gréviste, Louis Dongé, sur la base de faux témoignages. Condamné à mort, il ne sera acquitté qu'en 1918.

Son histoire résonne comme un écho tragique de l'affaire Dreyfus : témoignages manipulés, instruction bâclée, coalition des puissants intérêts économiques contre un homme seul. Face à cette injustice, une formidable mobilisation nationale et internationale se déploie. « Ce qui a été possible pour le capitaine Dreyfus, doit l'être pour l'ouvrier Durand ! » : ce cri rallie progressivement l'opinion publique.

Ce livret présente une sélection de documents d'exception, rarement reproduits, certains inédits ou que l'on croyait disparus : pétitions jamais exposées auparavant, œuvres d'art illustrant le labeur impitoyable des charbonniers, manuscrits d'Armand Salacrou qui ressuscita l'affaire dans les années 1960, lettre de René Coty, photographies, tableaux et esquisses de peintres havrais contemporains, dont Raoul Dufy. Des pièces remarquables prêtées par les Archives nationales, les Amis de Jules Durand, l'Union des syndicats CGT du Havre, le musée d'art moderne André Malraux, French Lines & Compagnies et le Centre havrais de recherche historique complètent les fonds de la Bibliothèque et des Archives municipales.

Ci-contre : Raoul Dufy (1877-1953),
Étude pour « *Fin de journée au Havre* »

[le quai au charbon], vers 1900. Détail. Huile sur toile.

MuMa, musée d'art moderne André Malraux, Le Havre,
achat avec l'aide du FRAM, 2013. © MuMa Le Havre / David Fogel

Double page suivante :

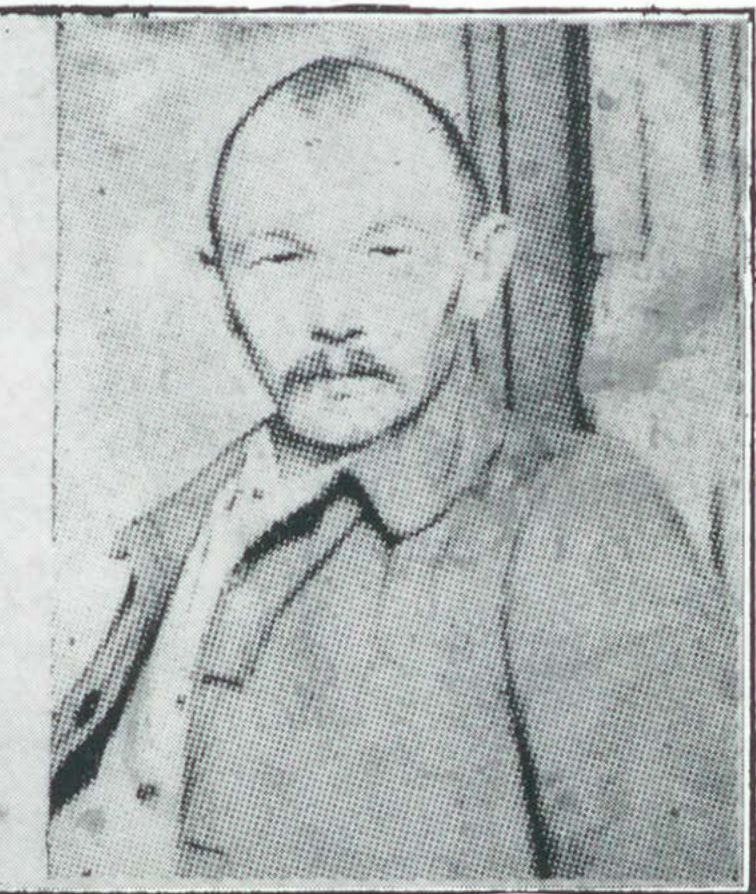
Jules Durand avant et après son procès, en 1910 et 1912.

Rendu fou par l'injustice et les conditions carcérales,
il meurt en asile psychiatrique en 1926.

Le Havre, Bibliothèque municipale, fonds Salacrou, Ms 631.



oise fait d'un Innocent
au cabanon



DURAND **En 1912**
A Sainte-Anne, asile des fous

LES DOCKERS DES ANNÉES 1910, VUS PAR MARCEL HÉRUBEL

« Et voici, pour finir, l'innombrable cohorte des débardeurs. Si, de grand matin, vous descendez sur les quais, vous verrez, de place en place, des hommes rassemblés coude à coude. Ces pauvres hères, aux joues caves, à l'œil triste, mal habillés, mal peignés, portant un paquet enveloppé de jute sous le bras, écoutent avec attention un individu, planté au milieu du tas, qui crie d'une voix sèche. Ils viennent louer leurs bras qui ne savent que remuer des ballots, pour la journée. Le contremaître a vite choisi le nombre de bras que son patron, l'entrepreneur de déchargement, lui a indiqué.

Les hommes rejetés s'en vont trainer leurs chaussures éculées sur les quais ; les uns, riches de quelques sous, s'attablent dans la tente-abri ou dans les assommoirs. [...] Les élus, eux, se rendent aussitôt à l'ouvrage. Entre deux corvées, ils courent assiéger les roulottes où de bonnes femmes vendent « des petits sous » de café, de l'alcool, de l'absinthe. Le soir ou le midi – car parfois on engage à la demi-journée – ils touchent leur salaire : 6 francs ou 3 francs.

Il y a de tout parmi ces débardeurs. Il y a des loqueteux, fils de loqueteux. Il y a des Bretons émigrés des Côtes-du-Nord qui traînent l'ennui de leur exil ; il y a des repris de justice sous la surveillance de la police [...] ; il y a des ratés, surtout chez les charbonniers, dont certains ont pu avoir panonceaux ou pignons sur rue : notaires, commerçants, médecins, nobles à particule ; hommes finis, vaincus, brisés ».

Marcel Hérubel [économiste maritime], *La France au travail, en suivant les côtes*, 1912.
Le Havre, Bibliothèque municipale, PHM 2782.

Ci-contre : Déchargement du charbon [quai Colbert],
détail d'une carte postale, vers 1913.
Le Havre, Bibliothèque municipale, Ph PF 255



ALBERT

LES JETONS DU QUAI, L'ALCOOL COMME SALAIRE

Les ouvriers portuaires sont gravement touchés par l'alcoolisme. Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers, a fait de la lutte contre ce fléau l'une de ses priorités. En 1890, Le Havre recense 1786 débits de boissons, soit un pour 22 hommes adultes. La consommation d'alcool pur y dépasse 16 litres par habitant, quatre fois la moyenne nationale.

« À cette époque (vers 1910), dans tous les bistrots du port situés quai d'Orléans et rue Faidherbe, sur le passage des ouvriers dockers, midi et soir, d'innombrables verres d'absinthe incendiaire étaient alignés sur le zinc et, pour trois sous, [...] les gars "étouffaient un perroquet" en passant » (Julien Guillemard, *Esprit du Havre*, 1951, p. 195).

La consommation d'alcool, toujours plus forte dans les ports, est favorisée par le paiement des ouvriers en jetons. En 1910, 6 à 7 000 dockers travaillent au chargement et déchargement des navires à la demi-journée. Embauchés par des intermédiaires au service de compagnies de navigation, ils reçoivent chaque jour une avance sous forme de jetons marqués du nom de l'employeur. Ceux-ci sont acceptés par les cafetiers et épiciers contre boisson et nourriture, puis remboursés par les entrepreneurs à chaque fin de semaine.

Les débitants de boissons font passer l'acceptation des jetons pour une faveur et exigent que les ouvriers consomment un verre d'alcool : 3 sous le verre sur un jeton qui vaut 2,50 à 3 francs. Le commissaire Charles Noiret rapporte en 1886 : « On fait payer [à l'ouvrier] la dépravation qu'on lui impose ».

Après de multiples protestations et grâce à la mobilisation des ouvriers portuaires, le paiement au jeton est proscrit par une loi de 1894. Dans les faits, il perdure au Havre jusqu'en 1925.



Jeton de paiement au nom de l'entrepreneur P. Cario
valant 2,50 francs et valable pour 3 demi-journées (sans date).
Le Havre, Archives municipales, fonds Legoy, n. c.

Ci-contre : « *Le roi de la fête* », *La Cloche illustrée*, 17 juillet 1897.
Le Havre, Bibliothèque municipale, NG 197

Double page suivante :

Émile Constant, *Quai au charbon*, pastel, vers 1910.
Dessinateur industriel et peintre amateur havrais, Émile Constant réalise une dizaine d'œuvres sur le quai au charbon entre 1910 et 1930, documentant son évolution comme son atmosphère.
Le Havre, Centre havrais de recherche historique.

La Cloche Illustrée

JOURNAL CRITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS

Seine-Inférieure et départ. limitrophes. F. 8 —
Autres départements. 8 50

Pour l'étranger : AFRANCHISSEMENTS EN PLUS

Les abonnements sont expédiés par voie postale. L'abonné en retour est tenu de nous adresser ses quittances.

Rédacteur en Chef : ALBERT RENÉ

ADMINISTRATION : 21, QUAI D'ORLÉANS - HAVRE

ANNONCES

Annonces..... la ligne. F. 0 25
Réclames..... — 0 50
Faits divers..... — 1 —

On traite à forfait pour les Annonces volantes et à l'année

LE ROI DE LA FÊTE







LE CHARBON DE LA COLÈRE : L'ESSOR DES SYNDICATS PORTUAIRES

En 1892, un premier syndicat de charbonniers voit le jour au Havre. Les ouvriers obtiennent la journée de 8 heures, organisée en deux vacations de 4 heures entrecoupées d'une pause de 2 heures, conquête effective au 15 août 1900.

C'est ce dynamisme social qu'illustre cette « une » de *La Cloche illustrée*, un hebdomadaire satirique havrais, alors de sensibilité centre-gauche. Elle représente un charbonnier renversant le contenu de son panier portant l'inscription « Syndicat des ouvriers du port » sur le maire du Havre, Louis Brindeau, membre du parti conservateur opposé à la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, autorisant la création des syndicats professionnels.

Le syndicat charbonnier passe au second plan en 1895, ses dirigeants préférant créer une coopérative. Quand, en 1900, une société de secours mutuel voit le jour, ses statuts mentionnent certes un syndicat, mais qui exclut les charbonniers les plus précaires.

Jules Durand, lui, aspire à un syndicat ouvert à tous. Les grandes mobilisations portuaires de 1909-1910 ont permis d'obtenir des conventions avantageuses. Encouragé par ces succès, Durand restructure le syndicat des charbonniers. Le 17 juillet 1910, il en devient secrétaire tandis que Louis Boyer en assure la trésorerie. Ce même jour, une assemblée générale adopte un cahier de revendications : hausse des salaires, installation de douches sur les quais, réduction du temps de travail, respect du repos hebdomadaire. Face au refus patronal d'examiner ces demandes, la grève éclate à l'été 1910.

C'est dans ce climat de lutte que la machination contre Durand est orchestrée.

Ci-contre : *La Cloche illustrée*, 15 juin 1895.
Le Havre, Bibliothèque municipale, NG 197

Abonnements

ÉDITION EN NOIR

Belin-Intérieur et départ. limitrophes F. 6 —
Autres départements..... » 6 50
Pour l'Étranger, Affranchissement en plus.

Les abonnements sont souscrits pour une année

Le Journal est mis en vente dans tous les kiosques et chez les principaux libraires
Il paraît tous les Samedis.

Rédaction et Administration
(IMPRIMERIE de PROGRES)

10, Quai d'Orléans. — HAVRE



Abonnements

ÉDITION EN COULEURS

Belin-Intérieur et départ. limitrophes F. 8 —
Autres départements..... » 8 50
Pour l'Étranger, Affranchissement en plus.

Les abonnements sont souscrits pour une année

ANNONCES

Annuaire..... la ligne, F. » 35
Reclames..... — » 50
Faits divers..... — » 1 —
On traite à forfait

« Une Ville sans Cloches est comme un arc-en-ciel
à sans horizon, un arc sans croquerie et sans
à racine sans symbole.

» RABEAUD. »

BIJOUTERIE
DU HAVRE



« CONTRE UN ASSASSIN ! »

UNE AFFICHE DE LA CGT DÉNONCE LE POUVOIR POLITIQUE

Le 25 novembre 1910, Jules Durand est condamné à mort par la Cour d'assises de Seine-Inférieure. La Confédération générale du Travail (CGT), à laquelle est affiliée l'Union des syndicats ouvriers du Havre, se mobilise immédiatement.

Cette affiche conservée dans les dossiers de pourvoi en cassation de Jules Durand est imprimée peu de temps après l'annonce de la condamnation. Signée du Comité confédéral, elle témoigne de la sidération à l'annonce du verdict : « Ils ont condamné sans preuve ! ». En en-tête de l'affiche, les accusations sont renversées par un titre provocateur : « Contre un assassin ! ». Or, l'assassin ciblé ici n'est pas Jules Durand mais Aristide Briand (1862-1932), tout nouveau président du Conseil, chef du gouvernement depuis juillet 1909 et ministre de l'Intérieur. Le « sinistre Briand » est dénoncé comme le « véritable responsable de ce jugement ». Le texte se conclut sur un appel à la mobilisation : « Tous debout énergiquement contre les assassins légaux ».

Député anticléricale et de tendance radical-socialiste, Aristide Briand a participé en tant qu'avocat à la défense des intérêts des ouvriers dans plusieurs procès. Ici, les syndicalistes lui reprochent son alignement sur une politique répressive à l'égard de l'action syndicale, à l'instar de celle menée par Georges Clemenceau, président du Conseil de 1906 à 1909. En octobre 1910, Briand s'est ainsi opposé au droit de grève des fonctionnaires lors du conflit social à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, récemment nationalisée. L'affiche renvoie donc autant à la condamnation de Jules Durand qu'au contexte national de répression des mouvements contestataires. En ciblant le pouvoir exécutif, le syndicat condamne un « verdict de classe ».

Ci-contre : *Contre un assassin !*
Affiche de la Confédération générale du Travail (CGT).
Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, dossier de pourvoi
en cassation de Jules Durand, BB¹⁸ 6305



CONTRE UN ASSASSIN !



Un crime inique, **sans précédent dans les annales judiciaires**, vient d'être par une bourgeoisie aux abois, perpétré sur la personnalité d'un militant syndicaliste.

Le **camarade DURAND**, secrétaire du Syndicat des Charbonniers du Havre, a été condamné à mort, bien que la **preuve de son innocence** eût été faite devant la Cour d'Assises de Rouen.

C'est à l'instigation du Procureur général, agissant par ordre du traître Briand, que les jurés ont rendu cet abominable verdict de classe.

Ils ont condamné sans preuve !

Après la prison, le bagne, la MORT, pour complicité morale.

Devant cette infamie, la classe ouvrière doit **se révolter**. Rester impassible en ce moment serait **tâche**. Non seulement, l'ordre est donné de supprimer nos libertés, mais **nos vies sont menacées**.

Imitant les bourgeois qui, à nos côtés, descendirent dans la rue pour manifester leur indignation, suscitée par l'assassinat de Ferrer sur l'ordre du roi criminel **Alphonse XIII**, nous nous devons à nous-mêmes de nous dresser en protestataires contre le jugement féroce du jury de Seine-Inférieure, de

Dénoncer à la vindicte publique le véritable responsable de ce jugement, le sinistre BRIAND !

Nos ressentiments doivent, en particulier, être dirigés contre lui.

C'est LUI qui, sciemment et de propos délibéré, s'est fait l'exécuteur des hautes-œuvres de la Bourgeoisie.

C'est LUI qui, du haut de la tribune de la Chambre, déclarait vouloir en finir avec l'action révolutionnaire des Syndicats, **dût-il avoir recours à l'illégalité.**

C'est LUI qui réclamait des emuques parlementaires, leur confiance pour établir un **Code spécial de répression**, à l'usage de ceux qu'il appelle les meneurs de la classe ouvrière.

C'est LUI qui, dans son bureau de la place Beauvau, lançait ses quotidiens contre nos syndicats.

Il y a 15 ans, c'est grâce aux organisations ouvrières qu'il se hissa au pouvoir. C'est aujourd'hui contre elles qu'il veut conserver la direction des rênes de l'Etat.

C'est donc lui le principal responsable de l'infâme et criminelle sentence de Rouen

CAMARADES, l'heure est grave !

Le moment n'est plus aux protestations platoniques. La classe ouvrière ne peut supporter que, devant elle, la responsabilité de tous ceux qui se font les exécuteurs de ces sentences soient à l'abri de ses colères.

Nos droits et nos libertés sont en fait disparus. Nos vies sont en danger. **Défendons-les par tous les moyens en notre pouvoir.**

Que nos efforts, tous nos efforts tendent à **empêcher notre camarade DURAND de gravir les marches de l'échafaud.**

Que notre énergique attitude lui rende la liberté !

Imposons le respect de nos existences aux gredins qui nous gouvernent.

Ne permettons pas que nos droits soient foulés aux pieds, au grand profit des requins de la finance et de l'industrie.

Tous debout, énergiquement, contre les assassins légaux

Le Comité Confédéral.





Ci-dessus : Agence Meurisse, portrait de Paul Meunier (1871-1922), avocat, député radical-socialiste de l'Aube, directeur de *La Vérité*. Bataillant contre les injustices sociales et les conseils de guerre, il prend fait et cause pour Jules Durand et obtient la reconnaissance de son innocence en 1918.

Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (2573)

Ci-contre : Agence Rol, Stanislas Ducrot (1853-1951), agent général de la compagnie transatlantique au Havre, en 1913. Cet ancien marin devenu dirigeant de la « Transat » au Havre, est à l'origine de la machination montée contre Jules Durand.

Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST EI-13 (311)

LE CHANT DES DOCKERS : UN REFRAIN DE MANIFESTATION POUR JULES DURAND

« Debout, debout, oh, frères de misère,
Il faut sauver Durand de l'échafaud,
Soulevons-nous, et que cette colère,
Fasse reculer le sinistre bourreau,
Allons, debout, c'est pour l'un de nos frères
Révoltons-nous contre l'iniquité
Pour que Durand n'aille pas aux galères
Nous obtiendrons, pour lui, la liberté ».

Ci-contre : Refrain chanté aux manifestations du Havre en 1910,
mis par écrit par M. Bunel
[peut-être l'ancien contrôleur de l'Union des syndicats du Havre].
Le Havre, Bibliothèque municipale, fonds Armand Salacrou, ms 631,
f. 92 et 175.

Refrain pour Jules Durand

Debout, debout, oh, frères de misère,
 Il faut sauver, Durand de l'échafaud,
 Soulèvrions-nous, et que cette colère,
 Fasse reculer le sinistre bourreau,
 Allons, debout, c'est pour l'un de nos
 (frères)
 Révoltons-nous contre l'iniquité
 Pour que Durand n'aille pas aux
 (pâleries)
 Nous obtiendrons, pour lui, la liberté.

Chanté aux manifestations du Parc
en 1910

à Buzon



DURAND CONDAMNÉ À MORT

UNE PÉTITION DE NOËL POUR SA GRÂCE

« À Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

Les soussignés prennent la respectueuse liberté de faire appel à votre bienveillance et votre impartialité en esprit de justice.

Réunis à l'occasion de la Noël en une fête de famille, leurs pensées s'est portée (*sic*) vers leur camarade Durand dont la vie est entre vos mains.

Ils vous adresse (*sic*) un suprême appel au nom de sa famille et en leurs noms personnels.

Grâce pour lui au nom de l'Humanité, de la Justice et de la Vérité.

Confiants en vous, les soussignés vous adressent l'hommage de leurs respectueux sentiments.

Vive la République »

Ci-contre : Extrait d'une lettre de la famille Moreau en faveur de la grâce de Jules Durand, adressée au président de la République
Armand Fallières, 25 décembre 1910.
Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, dossier de recours en grâce de Jules Durand, BB²⁴ 2104

Cette lettre s'inscrit dans le vaste mouvement de soutien à Durand : pétitions, manifestations nationales et internationales, mobilisation syndicale, tribunes de Jean Jaurès et Anatole France.

25/12/10

A Monsieur le Président
de la République

Monsieur le Président



Les saussignés prennent la
respectueuse liberté de faire
appel à votre bienveillance et
votre impartialité en esprit de
justice.

Réunis à l'occasion de la
Nôl en une fête de famille
leurs pensées s'ont portées vers
leur camarade Durand dont
la vie est entre vos mains

Il vous adresse un suprême
appel au nom de sa famille

« JE SUIS EN PRISON DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 1910. ET JE SUIS INNOCENT ! »

DURAND DEMANDE LA RÉVISION

« Rouen, le 25 janvier 1911

Monsieur le Président de la République,

Je vous remercie très respectueusement d'avoir bien voulu effacer l'arrêt de mort que la cour d'assises de la Seine-Inférieure avait prononcé contre moi.

Mais ce n'est point une faveur que je sollicite aujourd'hui de votre haut esprit de justice.

Je demande qu'on me donne les moyens de réparer l'abominable erreur judiciaire dont je suis la victime. Je pardonne à tous ceux qui – involontairement, j'en suis sûr – m'ont fait du mal.

Je sais que c'est à une voix de majorité seulement que le jury m'a condamné.

Je sais que le chef du jury s'était prononcé nettement pour mon acquittement parce qu'il est convaincu – comme tous les gens de bonne foi – de mon innocence.

Je sais aussi que les quelques témoins qui ont eu le malheur d'être obligés de déposer contre moi, sont revenus sur leurs déclarations et ont formellement rétractés les accusations mensongères qu'ils avaient portées à la cour d'assises contre un innocent.

Je ne garde, je le répète, aucune haine, ni rancune aux jurés qui m'ont faussement déclaré coupable, ni aux malheureux témoins qui m'ont faussement accusé d'un crime que je n'ai pas commis.

Mais puisque mon innocence est enfin reconnue par tout le monde ; puisque ceux-là mêmes qui m'avaient fait condamner, reconnaissent leurs erreurs ; puisque des centaines de témoins que la justice n'avait point entendus sont venus spontanément apporter la preuve de mon innocence, je viens vous demander, monsieur le Président de la République, de me donner la liberté qui m'est nécessaire pour obtenir la révision de la sentence dont j'ai été si injustement frappé. »

Ci-contre : Extrait de la lettre signée par Jules Durand au président Armand Fallières, probablement écrite par Paul Meunier, sollicitant la révision de son procès, Rouen, 25 janvier 1911.
Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales,
dossier de pourvoi en cassation de Jules Durand, BB¹⁶6305

Rouen, le 25 Janvier 1911.

Monsieur le Président de la République,



Je vous remercie très respectueusement
d'avoir bien voulu effacer l'arrêt de mort
que la cour d'assises de la Seine-inférieure
avait prononcé contre moi.

Mais ce n'est point une faveur que je sollicite
aujourd'hui de votre haut esprit de justice.

Je demande qu'on me donne les moyens
de faire réparer l'abominable erreur
judiciaire dont je suis la victime.

Je pardonne à tous ceux qui —
involontairement, j'en suis sûr — m'ont
fait du mal.

Je sais que c'est à une voix de majorité
seulement que le jury m'a condamné.

« Je suis en prison depuis le 11 septembre 1910.

Et je suis innocent !

J'ai, au Havre, de vieux parents et une compagne, qui ont besoin de ma présence et de mon travail pour vivre.

Mais, encore une fois, ce n'est pas une mesure de faveur et de bienveillance que je sollicite.

Je ne fais pas appel à votre pitié.

C'est à votre seule justice que je m'adresse.

Si j'étais coupable du crime stupide dont on m'a accusé, une peine de sept ans de réclusion ne serait pas suffisante.

Mais je suis innocent, monsieur le Président, vous le savez, la justice le sait aujourd'hui ; et vous comprenez l'horreur de la situation où je suis.

C'est donc avec toute la force de mon honnêteté, qui n'a jamais failli, et avec toute la force de mon innocence que je sollicite ma mise en liberté immédiate.

Je prie M. le député Paul Meunier, avocat à la cour d'Appel de Paris, qui veut bien se charger de mon pourvoi en révision, de vous remettre cette lettre.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect,

J. Durand ».

Ci-contre : Extrait de la lettre signée par Jules Durand au président Armand Fallières, probablement écrite par Paul Meunier, sollicitant la révision de son procès, Rouen, 25 janvier 1911.
Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, dossier de pourvoi en cassation de Jules Durand, BB¹⁶6305

Pages suivantes : Maurice-Louis Branger, *Grève des inscrits maritimes*, 1912
Les années 1910 sont marquées par un fort dynamisme syndical. En 1912 au Havre, les inscrits maritimes – des marins soumis à obligations militaires contre avantages sociaux – se mobilisent. Cette photographie les montre bloquant le port en occupant les chaînes des ponts, paralysant l'activité portuaire. À la demande des compagnies maritimes, le maire du Havre sollicite régulièrement l'envoi de la troupe pour empêcher tout blocage. On voit ici les soldats et les policiers en civil intervenir pour disperser les grévistes. Le Havre, Bibliothèque municipale, Ph PF 250. Acquisition 2025

où je suis.

C'est donc avec toute la force de
mon honnêteté, qui n'a jamais
failli, et avec toute la force
de mon innocence que je sollicite
ma mise en liberté immédiate.

Je prie M. le député Paul Meunier,
avocat à la cour d'Appel de Paris, qui
veut bien se charger de mon pourvoi en
Révision, de vous remettre cette lettre.

Daignez agréer, Monsieur le Président,
l'hommage de mon profond
respect.

J. Demand





« LE SOUVENIR LE PLUS DOULOUREUX DE MA CARRIÈRE »

RENÉ COTY À ARMAND SALACROU, 10 MARS 1960

« Merci, cher Maître, de m'avoir envoyé et fort aimablement dédié ce livre que je reçois avec émotion.

J'ai hâte d'en finir avec le courrier qui m'a poursuivi ici, pour revivre à loisir le drame qui est, et de loin, le souvenir le plus douloureux de ma carrière.

Une seconde affaire Dreyfus, où les haines de classe ont pris la place des haines de race : c'est ce que j'avais été dire, il y a quelque cinquante ans, à Jaurès et à Reinach*. C'est ce qu'en ces dernières années j'ai eu trop souvent l'occasion de répéter, - au risque de paraître un rabâcheur - à propos de certaines condamnations que d'autres haines pouvaient avoir inspirées.

Peut-être le destin tragique du doux et généreux Jules Durand a-t-il sauvé la vie d'autres innocents.

Veuillez agréer, cher Maître, l'expression de ma bien cordiale gratitude.

R. Coty »

*Joseph Reinach : journaliste et homme politique français, défenseur de Dreyfus, il est l'un des fondateurs de la Ligue des droits de l'Homme.

Ci-contre : Extrait de la lettre signée par René Coty, avocat de Jules Durand, à Armand Salacrou, après la parution de la pièce de théâtre *Boulevard Durand*, Valescure, 10 mars 1960.

Double page suivante :
Portrait de Julia Carouge, compagne de Jules Durand, adressé à Armand Salacrou le 10 janvier 1961 par Juliette Benard, leur fille.
Le Havre, Bibliothèque municipale, fonds Salacrou, ms 631-11

Valence, 10/3/60

R C

Merci, cher Maître, de
m'avoir envoyé et fort aimable-
ment dédié ce livre que je
reçois avec émotion

q'ai hâte d'en finir
avec le courrier qui m'a pour-
suivi ici, pour revenir à tortis
le Drame qui est, et de loin,
le souvenir le plus sombre
de ma carrière.

Une seconde affaire
Dreyfus, où les hautes se



Juliette Benard
40 Rue de Zurich

LE HAVRE

Julia Blanche Carozge

née à Granville

23 janv 1892

Revue à 16 Mars 1934
Marsange.

Juliette née 14 Mars 1911



JULES DURAND PAR ARMAND SALACROU

SOUVENIR D'ENFANCE

« J'avais dix ans et mes parents habitaient Le Havre devant la prison, quand éclata l'affaire Durand. Ce fut d'abord un modeste entrefilet de dix lignes dans les journaux locaux le 10 septembre 1910, intitulé Sanglante chasse au renard. Une rixe, entre ivrognes, avait éclaté laissant, sur le pavé du quai, un mort : un ouvrier qui continuait de travailler pendant la grève des charbonniers, assommé par des grévistes.

Quelques jours plus tard, à la stupéfaction de tous, on inculpait le secrétaire du syndicat, Jules Durand. À la maison, on suivit l'instruction et les débats de la Cour d'assises. Mon père et ses amis étaient convaincus, non seulement de l'innocence de Jules Durand, mais de la machination. Et je crois que toute ma vie d'homme fut marquée par cette terrible « erreur » judiciaire, vécue dans mon enfance. Je ne pouvais pas l'oublier. Cette expérience que je fis, de la méchanceté et de la bonté des hommes, me servit toujours, presque inconsciemment, d'étalon pour mesurer tous les événements dont je devais être le témoin dans la suite de ma vie, et je m'étais promis de raconter un jour cette affaire. Aux approches de la fin de ma vie, j'ai tenu parole.

Car Boulevard Durand n'est pas une comédie, ni un drame. C'est une chronique qui n'est pas romancée. J'ai suivi, avec les documents aujourd'hui retrouvés, ma mémoire d'enfant. J'ai connu plusieurs personnages de cette histoire, et leurs noms furent mêlés à toute ma jeunesse.

En 1908, âgé de trente ans, mon père venait d'être élu conseiller municipal de la ville, avec, comme colistier, un jeune avocat, René Coty, qui devait être le défenseur de Jules Durand ».

Armand Salacrou, *Boulevard Durand, Chronique d'un procès oublié*, Paris, Gallimard, 1961.
Le Havre, Bibliothèque municipale, N 3750 bis.

Ci-contre : Armand Salacrou, *Dactylogramme de la pièce Boulevard Durand*, 1960
« À la mémoire de Jules Durand, né le 6 sept. 1880 au Havre, condamné le 15 nov. 1910
à avoir la tête tranchée sur l'une des places publiques de Rouen, reconnu innocent le 15 juin 1918,
et mort fou à l'asile de Quatremares le 23 [sic] fév. 1926 »
Le Havre, Bibliothèque municipale, fonds Salacrou, ms 631-10

Page suivante (haut) : La «Transat» exploite la misère des charbonniers et achète de faux témoignages.
Ici, une lettre à charge contre Durand, écrite par un enfant au nom de son père charbonnier sans instruction.

Page suivante (bas) : Carte-pétition signée par le syndicat des charbonniers du Havre, vers 1910.
Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, dossier de pourvoi en cassation de Jules Durand, BB¹⁸ 6305.

"BOULEVARD DURAND"

CHRONIQUE EN DEUX PARTIES

A la mémoire de Jules Durand
né le 6 sept 1880 au Havre, condamné le
25 Nov 1910 à avoir la tête tranchée sur l'une
des places publiques de Rouen, le jeune innocent
le 15 juin 1918 et mort pour l'asile de
quelques mois, le 23 fév 1926

Les Charbonniers honnêtes du
Harvre prient Monsieur le Ministre
de remercier la Chambre et le Sénat
pour le maintient de la peine infligée
au bandit Durand



pour mon père

91603629

Lucien Lefèvre



234



TE POSTALE



Adresse

Je demande la
mise en liberté
immédiate de
Durand

Monsieur le
Ministre de la
Justice

Secrétaire des
charbonniers de Harvre



755

COMMISSARIAT D'EXPOSITION ET TEXTES DU LIVRET D'EXPOSITION

Dominique Rouet, conservateur général, directeur de la Lecture publique et accès à la connaissance
Lucile Haguët, conservatrice en chef, cheffe du service conservation et valorisation du patrimoine
Pierre Beaumont, conservateur, directeur des Archives municipales du Havre

Régie des œuvres et montage d'exposition : Manuel Gérard, Julien Lepage, Virginie Drien, Fanny Thomas
Administration générale, comptabilité et régie : Auriane Angot
Comptabilité : Béatrice Lepiller, Maëva Dolon, Olivier Vallois
Communication, relation presse : Aurélien Cochain, Ronan Joubaud ainsi que Christine Nollent
Scénographie : Raoul Dollat
Équipe technique : Jérémie Lepennetier, Vincent Lesteven et Ellie Stricanne
Équipe menuiserie : Jean-Paul Dechilly, Emeric Delange, Cyrille Bolche et Maxime Madu
Équipe informatique : Mickaël Touchard
Équipe de déménagement : Florent Gotte et ses collègues
Médiation numérique : Paul Gaucher
Médiation culturelle et accueils des publics : Sébastien Juteau, Lola Thibault
Conception graphique et éditoriale : direction de la communication de la Ville du Havre

Nous adressons nos plus chaleureux remerciements pour leurs prêts à tous nos partenaires
Les Archives nationales : Marie-Françoise Limon-Bonnet, Typhaine Gaumy, Manon Fort, Natacha Villeroy
L'Union des syndicats CGT du Havre : Sandrine Gérard, Pierre Lebas
French Lines & Compagnies : Véronique Harel, Cédric Angoujart
Les Amis de Jules Durand : John Barzman et Jacques Defortescu
Le Centre havrais de recherche historique (CHRH) : Marie-Françoise Rose, Patrick Bertrand
Le Musée d'art moderne André Malraux (MuMa) : Géraldine Lefebvre, Michaël Debris, Clémence Ducroix, Laurene Marin et Essaïd Amzil

Nous remercions également vivement d'avoir participé au projet : Victoria Afanasyeva, cheffe du pôle addictions de l'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) et docteure en histoire contemporaine de l'Université Paris 1 ; John Barzman, ancien professeur d'histoire contemporaine à l'Université Le Havre Normandie et président de l'association des Amis de Jules Durand ; Carole Christen, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Le Havre Normandie, Sarah Al-Matary, professeure de littérature à l'Université Le Havre Normandie et leurs étudiants ; Philippe Huet, écrivain et journaliste.
Nous tenons enfin à saluer le précieux concours de l'ensemble des membres de l'association des Amis de Jules Durand, qui, depuis sa création, œuvre inlassablement à la préservation de cette mémoire et pour les ressources documentaires qu'elle met à disposition de tous.

EXPOSITION

JULES DURAND, LE DREYFUS OUVRIER

19 FÉVRIER - 6 JUIN 2026

BIBLIOTHÈQUE ARMAND SALACROU

17 rue Jules Lecesne, Le Havre

Ouvert du mardi au samedi de 14 h à 18 h.

Fermetures exceptionnelles les 1^{er}, 8, 14 et 23 mai

Retrouvez les conférences
et l'ensemble de la programmation
sur bibliotheques.lehavre.fr

